

# PRS

PROJET RÉGIONAL  
DE SANTÉ



L'ARS DE  
NORMANDIE  
AUX CÔTÉS  
DES  
TERRITOIRES  
ET DES ÉLUS

Juin 2018

**ars**  
● Agence Régionale de Santé  
Normandie

Agir ensemble pour la santé de tous les Normands

PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ

## Le mot de la Directrice générale



La consultation du Projet régional de santé (PRS) est l'occasion pour l'Agence régionale de santé de Normandie (ARS) de présenter aux élus le cadre d'action que nous leur proposons pour les prochaines années.

Ce n'est pas le résultat d'un travail en chambre mais l'aboutissement d'échanges entre acteurs d'univers différents, mais tous impliqués. Membres des instances de démocratie en santé, ils ont participé à toutes les phases d'élaboration de ce PRS normand.

L'étape du diagnostic d'abord : parce qu'il nous faut, plus que jamais, penser l'organisation de la santé au niveau des territoires, chaque Conseil territorial de santé a élaboré le sien.

L'étape des objectifs ensuite : l'Agence s'est engagée avec les acteurs de santé et les élus pour faire de la transversalité et du décloisonnement les fondements de ce PRS.

Cette logique de partenariat se poursuivra pour les étapes à venir de sa mise en œuvre. Les projets d'organisation « sur mesure » devront être adaptés aux territoires et à leurs spécificités.

À l'heure où notre système de santé est appelé à se transformer, les acteurs de la santé en Normandie ont montré qu'ils étaient prêts à jouer le jeu de l'intelligence territoriale.

Parce que nous sommes tous concernés, parce qu'ensemble on est plus fort, je sais pouvoir compter sur notre engagement collectif pour améliorer la santé des Normands.

**Parce que la santé est l'affaire de tous.**

**Christine GARDEL**

Directrice générale de l'Agence régionale de santé de Normandie

## Les trois documents du PRS



### Le COS Cadre d'Orientation Stratégique

Définit des objectifs généraux et les résultats attendus à dix ans pour améliorer la santé des Normands, en s'appuyant sur les diagnostics régionaux et territoriaux.

Sur 10 ans – 2018-2028

### Le SRS Schéma Régional de Santé

Détermine, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement médico-social, des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels.

Sur 5 ans – 2018-2023



### Le PRAPS Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies

Prévoit les actions à conduire et les moyens à mobiliser pour améliorer la santé des personnes les plus éloignées du système de santé.

Sur 5 ans – 2018-2023

## Un projet co-construit et concerté depuis 1 an et demi

Le Projet régional de santé a largement mobilisé les acteurs régionaux et territoriaux de la démocratie en santé, dont les représentants des collectivités territoriales.

Les objectifs stratégiques et opérationnels, ainsi que les diagnostics permettant d'élaborer le PRS ont été régulièrement présentés, en particulier au sein de la Conférence régionale de santé et d'autonomie (CRSA), de ses commissions spécialisées et des Conseils territoriaux de santé.

Instances dans lesquelles siègent des représentants :

- Des élus locaux, départementaux et régionaux ;
- Des professionnels de santé ;
- Des usagers ;
- Des partenaires sociaux ;
- Des acteurs de la prévention, de la cohésion et de la protection sociale ;
- Des établissements de santé et médico-sociaux.

Durant la phase de concertation et de co-construction, les acteurs de la démocratie en santé ont partagé les diagnostics portant sur les besoins et l'offre en santé de chaque territoire. Ils ont ainsi participé à la définition des priorités du PRS.

Les objectifs quantitatifs et qualitatifs de l'offre sanitaire et médico-sociale ont été présentés et concertés avec les fédérations professionnelles et les instances de la CRSA.

Ces échanges ont permis d'élaborer le Cadre d'orientation stratégique (COS), le Schéma régional de santé (SRS), et le Programme régional pour l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (PRAPS).

**Au total : plus de 100 réunions ont permis de nourrir,  
au fur et à mesure, le PRS.**

## Le PRS : un cadre pour agir collectivement

L'objectif pour l'Agence est de promouvoir la prise en compte de la santé dans toutes les politiques publiques de manière coordonnée, pour garantir l'efficacité de la politique régionale de santé.

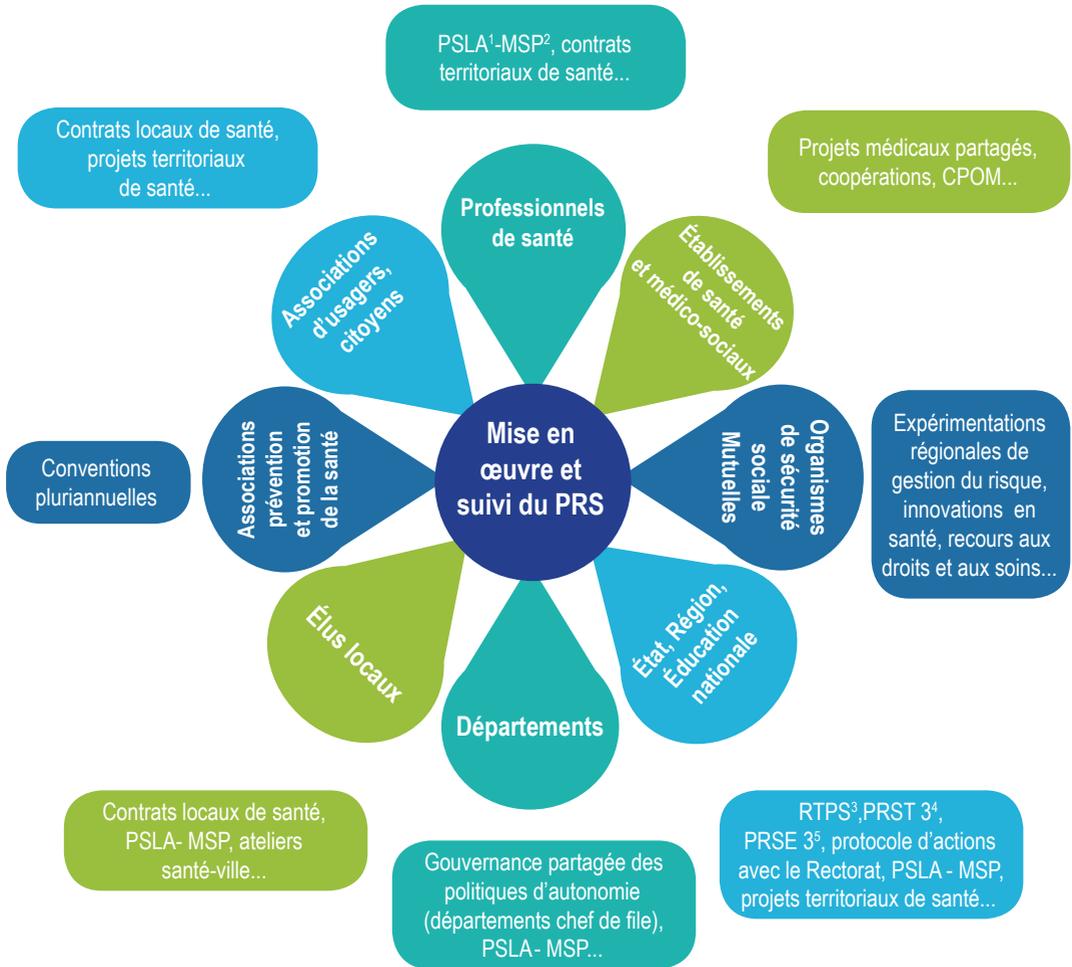
L'action territorialisée telle que présentée dans le PRS encourage les initiatives de terrain, les expérimentations et les innovations, avec le soutien des Conseils territoriaux de santé.

**L'ARS fait résolument confiance à l'intelligence territoriale.**

Le PRS n'est pas le plan d'actions de la seule Agence régionale de santé. C'est le cadre pour agir collectivement, par :

- La coordination des politiques publiques ;
- L'action territorialisée.

Parce que la santé est l'affaire de tous, les acteurs intervenant sont, légitimement, nombreux : collectivités territoriales, professionnels de santé, usagers... Ensemble, ils forment la démocratie en santé.



<sup>1</sup> PSLA : Pôle de santé libéral ambulatoire

<sup>2</sup> MSP : Maison de santé pluridisciplinaire

<sup>3</sup> RTPS : Réseaux territoriaux promotion de la santé

<sup>4</sup> PRST 3 : Plan régional santé-travail 3

<sup>5</sup> PRSE 3 : Projet régional santé-environnement 3

## Quelques objectifs phares du PRS...

### La prévention : le premier levier de bien-être des Normands

La prévention vise à empêcher la survenue ou l'aggravation de la maladie :

- En agissant sur les déterminants de la santé ;
- En promouvant la vaccination auprès de la population ;
- En organisant le dépistage ;
- En évitant ou retardant les complications ;
- En favorisant la réinsertion des personnes malades.

Le diagnostic élaboré dans la région met en évidence les principales causes de décès en Normandie, que sont :

- La consommation excessive de tabac et d'alcool ;
- Les suicides ;
- Les affections cardiaques ;
- Les cancers.

Les actions de prévention et de promotion de la santé présentées dans le PRS permettront d'améliorer la santé, de réduire la mortalité prématurée et de contribuer à garantir l'efficacité et la soutenabilité de notre système de santé.

#### Le PRS prévoit, par exemple :

- *Le développement des compétences psychosociales notamment des enfants en lien avec les politiques relatives à la parentalité et à l'éducation ;*
- *La mobilisation de réseaux territoriaux de promotion de la santé, cofinancés avec le Conseil régional, pour animer et coordonner les acteurs de prévention sur les territoires identifiés comme prioritaires au regard des indicateurs de santé ;*
- *Le déploiement du dispositif « Vigilans » qui vise à prévenir la récurrence des tentatives de suicide ;*
- *La réorganisation des centres de vaccination visant à toucher davantage les habitants des territoires ruraux et les populations en situation de précarité.*

## Repérer et dépister plus tôt

Agir le plus tôt possible : c'est un enjeu de qualité de vie, mais aussi de réduction des inégalités sociales de santé.

Les difficultés de repérage et de dépistage précoces sont un des points de rupture majeurs identifiés en Normandie, dans les parcours de vie et de santé.

Le PRS entend développer le repérage et le dépistage précoce en proximité :

- Des troubles psychiques ;
- De la perte d'autonomie ;
- Des handicaps ;
- Des addictions ;
- Des pathologies.

### Le PRS prévoit, par exemple :

- *L'amélioration de l'accès au dépistage organisé des personnes en situation de handicap, en lien avec les Conseils départementaux ;*
- *Le maillage du territoire en « consultations jeunes consommateurs », pour lutter contre les addictions.*

## Des parcours de santé plus fluides et mieux coordonnés

Pouvoir bénéficier d'un parcours de santé sans rupture : avec le bon interlocuteur, au bon moment, au bon endroit et dans des délais compatibles avec ses besoins, est au cœur du PRS.

Une partie importante des ruptures identifiées dans les parcours est due à une mauvaise coordination entre les différents acteurs de la prise en charge et de l'accompagnement.

La coordination est aussi un enjeu d'efficience. En effet, les surcoûts liés aux retards des prises en charge, au manque d'articulation des actions de santé, voire à leur redondance, est un facteur important à prendre en compte en plus d'être défavorable à la santé des personnes.

Il s'agit de favoriser :

- Des parcours sécurisés et de qualité pour les personnes et leurs aidants ;
- Des prises en charge coordonnées et communicantes qui privilégient, à chaque fois que cela est possible, le maintien de la personne dans son lieu de vie.

Le PRS vise à proposer des outils concrets pour atteindre ces objectifs.

### Le PRS prévoit, par exemple :

- *L'accompagnement des aidants, notamment en créant des plateformes de répit ;*
- *Le développement des Plateformes territoriales d'appui aux médecins traitants (PTA), pour la prise en charge des situations complexes.*

# Démographie médicale : une réponse pour chaque Normand

La région Normandie est la 2<sup>e</sup> région de France métropolitaine qui présente les indicateurs de densité médicale les plus défavorables. En conséquence, l'accès à l'offre de santé est particulièrement contrasté sur le territoire.

L'ARS ne peut agir seule. En Normandie, les collectivités territoriales sont particulièrement engagées pour répondre à l'exigence citoyenne d'accès à l'offre de santé, en particulier à l'offre de soins de premier recours.

Le PRS vise à mobiliser l'ensemble des leviers existants de manière concertée, afin de :

- Favoriser les modes d'exercice coordonné pour attirer les jeunes professionnels de santé ;
- Améliorer l'attractivité des carrières médicales à l'hôpital pour les spécialités les plus en tension ;
- Former les professionnels sur l'ensemble du territoire normand ;
- Simplifier la vie des professionnels de santé pour gagner du temps médical.

## Le PRS prévoit, par exemple :

- *Le développement des conditions d'exercice collectif attractif pour les jeunes professionnels : Pôle de santé libéraux ambulatoires (PSLA) / Maison de santé pluridisciplinaire (MSP), en lien avec l'État, les collectivités territoriales, les représentants des professionnels de santé et l'Assurance maladie ;*
- *L'organisation d'un guichet unique d'information, d'orientation et d'accompagnement des professionnels de santé en partenariat avec l'Assurance maladie, les collectivités territoriales, les représentants des professionnels, les Ordres ;*
- *La poursuite de la politique en faveur des postes d'Assistants spécialistes régionaux (ASR) y compris en médecine générale, en lien avec les universités ;*
- *L'augmentation des terrains de stage ambulatoires pour les étudiants et internes en médecine générale.*

## L'ARS s'engage à doubler le nombre de structures d'exercice coordonné dans 5 ans.

*Depuis 2016 et la loi de modernisation de notre système de santé, la définition des « zones sous-denses », socle des aides conventionnelles, ne fait plus partie du PRS. La Directrice générale de l'ARS arrête les zonages sur la base des méthodologies nationales, après concertation et avis de la Commission spécialisée pour l'organisation des soins (CSOS) et de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA).*

## La télémédecine : une pratique innovante

Les révolutions technologiques et numériques en santé offrent aux usagers et aux professionnels de nouvelles perspectives, permettant d'améliorer les prises en charge et les accompagnements, d'abolir les distances via l'usage des outils de télémédecine, et de mieux partager l'information médicale tout au long du parcours de santé du patient.

Le numérique est également un outil de fluidification des parcours. Le déploiement d'un outil de suivi des orientations doit par exemple améliorer le parcours des personnes en situation de handicap, dans le cadre de la Réponse accompagnée pour tous (RAPT).

Pour les professionnels de santé, les outils numériques doivent également permettre une meilleure coordination grâce aux staffs médicaux à distance (télé-staffs et réunions de concertations pluridisciplinaires...).

Le PRS fait de la télémédecine et de l'innovation technologique des leviers majeurs pour améliorer notre système de santé.

### Le PRS prévoit, par exemple :

- *La généralisation des usages de la télémédecine (téléconsultation, télé-expertise, télésurveillance), en particulier pour les résidents des EHPAD ;*
- *La signature d'une charte partenariale sur la télémédecine pour mettre en synergie les différents acteurs.*



**Vous souhaitez donner votre avis sur le PRS :  
Rendez-vous sur le site internet  
de l'ARS de Normandie**



[normandie.ars.sante.fr](http://normandie.ars.sante.fr)



[@ars\\_normandie](https://twitter.com/ars_normandie)



Espace Claude Monet  
2 place Jean Nouzille - CS 55035  
14050 Caen Cedex 4



02 31 70 96 96



[ars-normandie-contact@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-contact@ars.sante.fr)

